

DEMANDE D'AUTORISATION
en vertu de l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

**L'audience aura lieu le mercredi 3 août 2016, à compter de 9 h,
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,
101, promenade CentrepoinTE**

Dossier n° : D08-01-16/B-00210
Propriétaire(s) : Todd Stiles
Emplacement : 7844, (7852), chemin Bleeks
Quartier : 21 - Rideau-Goulbourn
Description officielle : partie du lot 10, concession 5
Zonage : RU
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DE LA DEMANDE :

En 2015, le Comité de dérogation a approuvé les demandes d'autorisation (D08-01-15/B-00154 et D08-01-15/B-00155) visant à lotir le bien-fonds en trois parcelles distinctes. Ces demandes n'ayant pas été menées à bien dans les délais prescrits, l'approbation est devenue caduque. Le propriétaire présente de nouveau une demande. Il y a lieu de noter que la demande D08-01-15/B-00154 a été reportée *sine die* et n'est pas incluse dans la présente demande.

AUTORISATION REQUISE :

Pour aller de l'avant, le propriétaire nécessite l'autorisation du Comité en vue d'une cession.

Le terrain disjoint aura une façade de 45 mètres sur le chemin Bleeks. Sa superficie sera de 0,81 hectare. Une plate-forme de puits et une grange en bois qui sera démolie se trouvent sur cette parcelle qui sera située au 7852, chemin Bleeks.

Le terrain conservé aura une façade de 101,79 mètres sur le chemin Bleeks. Sa superficie sera de 7,284 hectares. La parcelle est occupée par la maison isolée située actuellement au 7844, chemin Bleeks.

Il y a lieu de noter qu'à son audience du 17 juin 2015, le Comité a accordé une demande de dérogation mineure (D08-02-15/A-00157) visant la réduction de la largeur de lot pour les terrains disjoints. La dérogation mineure reste en vigueur et aucune autre demande de dérogation mineure n'est exigée pour la propriété en question.

LA DEMANDE indique que la propriété ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.